

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

---

DROIT DE RÉSILIATION COMPLÉMENTAIRE SANTÉ - (N° 1660)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° AS10

présenté par

M. Trompille, Mme Degois, M. Fiévet, M. Blanchet, Mme Bureau-Bonnard, M. Batut,  
Mme Gomez-Bassac, Mme Piron, Mme Valetta Ardisson, Mme Vanceunebrock, Mme Charvier et  
Mme Vignon

-----

### ARTICLE 2

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 4 par les mots :

« (mails, formulaire de résiliation en ligne, etc...) ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est rédactionnel et permet de préciser certains supports utilisables dans le cas de la résiliation d'un contrat d'assurance.